

LES COMMANDERIES

DES

# TEMPLIERS

DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

PAR

VICTOR-ARMAND BRUNET

Membre de la Société française d'archéologie  
pour la conservation et la description des monuments historiques  
de France, etc., etc.



PARIS

IMPRIMERIE D. JOUAUST

*Rue Saint-Honoré, 338*

—  
1869

Crus 656.6

Harvard College Library  
Riant Collection  
Gift of J. Randolph Coolidge  
and Archibald Cary Coolidge  
May 7, 1900.

A MONSIEUR LE COMTE HUBERT SALADIN

COLONEL SUISSE

*Membre de la Société française d'archéologie, etc., etc.*



# NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

## COMMANDERIES DES TEMPLIERS

(*Beaugy, Bretteville-le-Rabel, Voismes et Courval*)

---

### I

#### ORIGINE DE L'ORDRE

Vers l'an 1118, neuf gentilshommes se consacrèrent au service de Dieu à Jérusalem, et, après avoir été quelques années sans augmenter leur nombre, ils obtinrent la permission de bâtir une maison dans l'enclos du temple de Salomon : de là leur vint le nom de *chevaliers du Temple ou Templiers*. L'ordre du Temple reçut sa confirmation, sa règle et son habit au concile de Troyes, en 1127. La règle fut composée par saint Bernard ; quant à l'habit, il était blanc et surmonté d'une croix patriarcale rouge. Les nouveaux chevaliers n'eurent garde d'oublier le but de leur institution ; défenseurs intrépides de la foi chrétienne, ils portèrent par leurs brillants faits d'armes la terreur dans les rangs des infidèles et acquirent une importance proportionnée à leur utilité. Ils ne tardèrent pas à se répandre dans

toute l'Europe, où leurs maisons, dont Mathieu-Paris porte le nombre à neuf mille, élevèrent leurs tours crénelées aussi haut qu'un château féodal. Leurs immenses richesses, fruit de leurs victoires ou provenant de donations pieuses, les rendirent ambitieux et causèrent leur perte.

Le roi et le pape, jaloux de la puissance d'un ordre devenu peut-être dangereux, ne cherchaient que l'occasion de le faire supprimer ; d'atroces accusations trop peu justifiées servirent à les faire arrêter et les condamner.

« Il est un fait dans l'histoire de France qui n'est pas  
« assez observé, dit le comte de Maistre, c'est celui des  
« Templiers. Ces infortunés, coupables ou non, deman-  
« dèrent expressément à être jugés par le tribunal de l'in-  
« quisition, *car ils savaient bien*, disent les historiens  
« *que s'ils obtenaient de tels juges, ils ne pouvaient*  
« *plus être condamnés à mort.*

« Mais le roi de France, qui avait pris son parti et qui  
« sentit l'inévitable conséquence de ce recours des Tem-  
« pliers, s'enferma seul avec son Conseil d'État et les  
« condamna brusquement à mort. C'est ce qui n'est pas,  
« comme ce me semble, assez généralement connu. »

Le grand maître, Jacques de Molay, et quelques autres dignitaires de l'ordre furent brûlés à Paris par ordre de Philippe-le-Bel, et leurs dépouilles adjudgées aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à l'exception des biens situés en Aragon, que l'on donna aux chevaliers de l'ordre de Calatrava, et de ceux situés en Portugal, qui furent dévolus aux chevaliers du Christ.

## COMMANDERIES DU CALVADOS

---

### II

#### BEAUGY.

La commanderie de Beaugy, située sur la paroisse de Planquery, fut fondée en 1148, par Roger Bacon, seigneur de Molay, Malthide Bacon, Geoffroy de Malherbe, Jean de Magueville, Henry de Vaubadon, Guillaume Louvel et quelques autres.

Les Templiers de Beaugy, au nombre de trois :

ALBIN LANGLOIS, commandeur de Beaugy ;

GUILLAUME LE RAURE, {  
RAOUL DE PEROUSSE, { templiers de Beaugy ,

furent arrêtés par Jean de Verretot, le 13 octobre 1307, et amenés à Caen.

« Dès le six du même mois, le bailli de Caen s'était  
« transporté à Beaugy pour faire, en présence d'Albin  
« Langlois, commandeur, et de ses frères, l'inventaire  
« du mobilier ; il en avait laissé la garde à cinq sergents  
« du roi. »

La procédure fut commencée le 28 octobre, dans les salles du Châtelet de Caen, forteresse placée sur le pont Saint-Pierre, et qui servait lors d'hôtel de ville.

On ne sait quel fut le sort de ces trois templiers.

Après la destruction de cet ordre, la commanderie de Beaugy passa à l'ordre de Malte.

La chapelle de cette commanderie existe encore; elle offre beaucoup d'intérêt pour l'archéologue et l'antiquaire, « quoiqu'elle ait été transformée en habitation « et défigurée à l'intérieur. »



### III

#### BRETTEVILLE-LE-RABEL.

L'époque précise de cette fondation est inconnue ;  
mais on croit qu'elle remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

. . . . .

En 1307, il y avait trois templiers à Bretteville, un  
commandeur et deux frères.

MATHIEU RENAUT, commandeur ;

GEOFFROI HERVIEU, }  
JEAN CHALLES, } templiers.

Ils furent interrogés et mis à la torture à Caen, en  
même temps que les templiers de Voismes.

Après la destruction des Templiers, cette comman-  
derie passa aux chevaliers de Malte, qui en a joui jus-  
qu'à la Révolution.

Les bâtiments sont maintenant en ruines (1).

(1) Voir dans la collection des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* une excellente notice sur cette commanderie par M. Lechaudé d'Anisy.

#### IV

#### VOISMER.

La commanderie de Voismer fut fondée, vers l'an 1148, par les sires de Gouvix sur la paroisse de Fontaine-le-Pin (canton de Bretteville-sur-Laize).

GAULTIER DE BULLEX, commandeur, originaire du diocèse d'Amiens ;

HENRY DES ROTOURS,  
CHRISTOPHE DE LOUVIERS, } templiers,

furent arrêtés au mois d'octobre 1307, en même temps que les autres templiers du bailliage de Caen. Ils comparurent devant une commission, composée de quatre dominicains et de deux chevaliers nommés pour les interroger et les juger.

Ils eurent beau chercher à se disculper, ils étaient condamnés d'avance. Gauthier de Bullex fut brûlé à Paris, où il avait rétracté les aveux qu'il fit à Caen, et déclara que la torture les lui avait arrachés ainsi qu'à ses confrères.

La commanderie de Voismer passa aux mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle resta en leur possession jusqu'en 1793. Les bâtiments sont actuellement détruits.

V

COURVAL.

La commanderie de Courval, sur le territoire de Vassy, avait été fondée, vers le XII<sup>e</sup> siècle, par les seigneurs de Vassy.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les templiers de Courval eurent des contestations avec le prieur du Plessis pour des droits de dîmes; mais ces contestations se terminèrent à l'amiable ou par des jugements apostoliques.

En 1307 furent arrêtés à Vassy :

ÉTIENNE DE CHATEAUNEUF, commandeur de Courval ;

RICHARD BELLENNEL , }  
GUILLAUME TANE , } templiers ;

« ils confessèrent, comme leurs confrères des comman-  
« deries d'Europe, que tous les profès, en entrant dans  
« l'ordre, étaient tenus de renier Jésus-Christ et de  
« marcher sur la croix ;

« Que le profès, en déshabillé, était embrassé d'une  
« manière sale par celui qui le reçoit, et qu'on lui per-  
« mettait d'en agir de même avec ses frères, les statuts.  
« de l'ordre autorisant de pareilles indécences (1). »

Nous extrayons de la *Statistique monumentale du Calvados* les notes qui suivent :

(1) *Notes manuscrites* de M. Lemarchand, avocat.

« Le chapelain qui desservait la paroisse de Courval  
« pour l'ordre de Malte, qui avait succédé aux Tem-  
« pliers, était dans l'usage de faire l'eau bénite et le  
« pain bénit à la messe tous les dimanches. Monseigneur  
« de Nesmond, évêque de Bayeux, défendit, en 1665,  
« au chapelain qu'à l'avenir il en fût ainsi ; mais Fran-  
« çois de Gastines, commandeur de Beaugy et de Cour-  
« val, (pour les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem),  
« s'opposa à cette ordonnance de l'évêque par exploit  
« du 29 août de la même année, déclarant au prélat que  
« ce qui était fait par lui ne préjudicierait en rien aux  
« droits, privilèges et dignités de lui, commandeur, et de  
« son ordre. A cette époque, comme on le voit, la com-  
« manderie de Courval était réunie à celle de Beaugy.  
« Le commandeur de Courval fit, en 1681, une tran-  
« saction avec Grimoult, curé de la première portion de  
« Vassy, au sujet des dîmes qu'il avait droit de perce-  
« voir sur différents fiefs.

« Il existe aux archives de la préfecture du Calvados  
« un inventaire de la commanderie de Courval fait au  
« siècle dernier. »

Les bâtiments de cette commanderie sont encore en assez bon état de conservation, sauf quelques petites portions qui sont assez dégradées.

FIN.

IMPRIMÉ PAR D. JOUAUST

*Rue Saint-Honoré, 338, à Paris*

M DCCC LXIX



as

*En préparation :*

# OLIVIER BASSELIN

## ET LE VAUDEVILLE

PAR

VICTOR-ARMAND BRUNET

---

*Du même Auteur :*

UNE REPRÉSENTATION DES JEUNES CAPTIFS, in-8°. 1868.

LA VIE DE SAINT PAIR, in-8°. 1868.

LE SOUPER D'UN PENDU, in-8°. 1868.

LE CHAMP AU CHAT, in-8°. 1868.

L'ABBAYE DU VAL, in-8°. 1868.

CHARLOTTE DE CORDAY, in-4°. 1867.

L'ABBAYE DE SCISSY, in-8°. 1868.

*Toutes ces brochures se trouvent à Vire, chez M. MARESCAL,  
libraire, rue du Calvados.*











DEC 31 1933

DUE APR 14 1936



Crus 656.6  
Les commanderies des Templiers du d  
Widener Library 004711783



3 2044 088 712 559